Image not found or type unknown

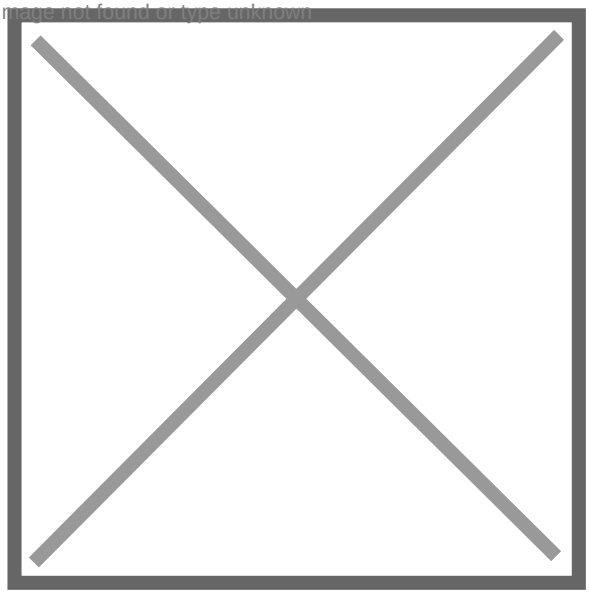

Remboursement sans reconnaissance de lettre

Par **bélier91120**, le **17/08/2009** à **19:55**

Bonjour
En 2006, j'ai preté à la conjointe de mon défunt père la somme 5500e car elle venait de perdre son travail et en plus elle était dépréssive. Au fil des mois nous avons perdu presque contact mais j ai appris qu elle avait trouver un nouvel ami et un nouveau travail. Quand j'arrive à l'avoir au téléphone elle nit les faits et quand je lui demande de me retourner l'argent elle me répond qu elle est dans l'impossibilité. A l'époque je n'avais pas demandé un lettre de reconnaissance de dette, mais depuis j ai obtenu la copie de mes cheques avec ma banque.
Que puis je faire maintenant?
Merci de votre réponse
Cordialement.

Par **Patricia**, le **18/08/2009** à **18:36**

Bonsoir,

Mise à part compter sur sa bonne foi, sans aucune reconnaissance de dettes établie entre vous, c'est cuit.....
Les photocopies des chèques n'apportent aucune preuve que cet argent a été prêté et non pas donné.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés